

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 12/016/2008 – ÉFAI

25 juillet 2008

AU 208/08 Crainces de mauvais traitements / Liberté de réunion et d'expression

ÉGYPTE
Ahmed Afifi (h)
Mohamed Taher (h)
Ahmed Maher (h), 27 ans, ingénieur
ainsi que 13 autres manifestants

Ahmed Afifi et Mohamed Taher ont été arrêtés le 23 juillet alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique dans la ville d'Alexandrie. Amnesty International ignore leur lieu de détention et craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Ahmed Maher et 13 autres manifestants sont également en détention, mais il ne semble pas qu'ils soient exposés au risque de subir de telles atteintes. Amnesty International estime que ces 16 personnes sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir manifesté.

Cette manifestation a été organisée par un groupe qui se nomme lui-même « *Jeunes du 6 avril* », qui avait recruté ses membres grâce au site de réseau social Facebook. Le 23 juillet, fête nationale en Égypte, quelque 35 membres de ce groupe, étudiants à l'université pour la plupart, se sont rendus de la capitale, Le Caire, jusqu'à Alexandrie afin de manifester. On pense qu'ils ont choisi cette ville, la deuxième du pays, afin de rassembler un plus grand nombre de personnes. Vêtus de T-shirts portant l'inscription « *6 avril* », ils ont scandé des slogans appelant à une réforme politique et économique en Égypte, et ils ont entonné des chants patriotiques. La police antiémeutes et les forces de sécurité les ont attaqués en projetant des gaz lacrymogènes, en frappant les manifestants et en les forçant à s'allonger par terre.

Quinze personnes, dont Ahmed Afifi et Mohamed Taher, ont été arrêtées tandis que les autres manifestants sont parvenus à prendre la fuite. Treize d'entre elles ont été conduites au bureau du Service de renseignement de la sûreté de l'État (SSI) situé à El Pharana, un quartier d'Alexandrie. D'après le témoignage de certains membres du groupe, les agents du SSI les ont menacées et insultées. Le lendemain, ces manifestants ont été présentés devant un procureur du district d'Al Raml, dans le centre d'Alexandrie, qui a ordonné leur maintien en détention pendant quinze jours en attendant la poursuite de l'enquête les concernant. Ils sont poursuivis pour avoir organisé un rassemblement de plus de cinq personnes dans un lieu public, entravé la circulation routière et s'être réunis par le biais d'Internet sous le nom de « *Jeunes du 6 avril* » afin d'inciter la population à renverser le gouvernement et à s'engager dans la désobéissance civile. Certains d'entre eux n'ont pas été autorisés à consulter un avocat. Ces 13 détenus auraient été transférés à la prison de Hadra, à Alexandrie, mais cette information n'a pas été confirmée. Personne n'a revu Ahmed Afifi et Mohamed Taher depuis leur arrestation, et leur lieu de détention demeure inconnu.

Ahmed Maher, l'un des fondateurs du groupe des « *Jeunes du 6 avril* », a été arrêté le 24 juillet à Alexandrie après avoir quitté la manifestation. Il a été inculpé le jour même d'infractions identiques à celles pour lesquelles les autres manifestants sont poursuivis, et Amnesty International pense qu'il a également été transféré à la prison de Hadra. Ahmed Maher avait déjà été arrêté le 7 mai 2008 au Caire, après avoir tenté d'organiser une autre manifestation à l'occasion du 80^e anniversaire du président égyptien. Il avait alors été détenu pendant douze heures dans un poste de police de cette ville, déshabillé et battu, avant d'être remis en liberté sans inculpation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le nom de « *Jeunes du 6 avril* » fait référence au 6 avril 2008, date à laquelle un certain nombre de blogueurs, de militants et de groupes d'opposition ont appelé à une grève générale dans l'ensemble du pays afin de soutenir une campagne menée par des ouvriers de l'industrie textile dans la ville de Mahalla, au nord du Caire. Bien que ce mouvement social ait été interrompu à l'issue de négociations avec des responsables et sous la pression du gouvernement, des manifestations violentes ont éclaté dans cette ville les 6 et 7 avril en réaction à la hausse du coût de la vie. Trois personnes ont été tuées et plusieurs dizaines blessées en raison d'un recours excessif à la force de la part des forces de sécurité, dont de nombreux membres ont également été blessés. Cinquante-cinq personnes demeurent détenues à la suite de ces violences. Le 9 août, 49 d'entre elles comparaitront devant la cour de sûreté de l'État (instaurée par la législation d'exception) à Tanta, une ville du delta du Nil, au nord du Caire. Elles sont accusées, entre autres, d'avoir participé à un rassemblement illégal susceptible de « *troubler l'ordre public* » et d'avoir détruit des biens publics. Les procès qui se déroulent devant ce type d'instance sont généralement loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

En Égypte, Internet s'est révélé un espace de discussion de premier plan où les citoyens peuvent exprimer des opinions critiques envers les autorités et dénoncer les atteintes aux droits humains dans leur pays. Ainsi, des blogueurs égyptiens ont contribué à diffuser des vidéos de scènes de torture et d'autres mauvais traitements dans des postes de police. Ces internautes continuent d'être la cible de menaces et de harcèlement en raison de leurs activités, car des restrictions pèsent toujours sur la liberté d'expression, d'association et de réunion en Égypte.

La fête nationale, le 23 juillet, marque l'anniversaire de la révolution de 1952, qui a permis de mettre fin à la monarchie et d'instaurer la République arabe d'Égypte.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à révéler sans délai le lieu où sont détenus Ahmed Afifi et Mohamed Taher, à leur permettre de consulter un médecin et un avocat de leur choix, et à veiller à ce qu'ils soient traités avec humanité et ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les de libérer immédiatement et sans condition ces deux hommes et tous les autres membres du groupe Facebook des « *Jeunes du 6 avril* », qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté de réunion et d'expression au cours d'une manifestation organisée sur le front de mer dans le centre d'Alexandrie ;
- demandez qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée sur les allégations selon lesquelles les manifestants ont été battus par les policiers antiémeutes et les forces de sécurité et des agents du SSI ont insulté et menacé les manifestants conduits au bureau d'El Pharana, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient déférés à la justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Minister Habib Ibrahim El Adly

Ministry of the Interior

25 Al-Sheikh Rihan Street, Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 279 0682

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Représentant du ministère public :

Counsellor Abdel Meguid Mahmoud

Dar al-Qadha al-Ali

Ramses Street, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 577 4716

Formule d'appel : *Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur,*

COPIES À :

Conseil national des droits humains :

Ambassador Mokhless Kotb

Secretary General, National Council for Human Rights

1113 Corniche El Nil, Midane Al Tahrir, Specialized National Councils Building – 11th floor

NDP Building, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 574 7497

Courriers électroniques : nchr@nchr.org.eg

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 SEPTEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.